

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20260203_08
Référence Nomenclature n°7.5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

Direction en charge : Direction Ressources et Appuis fonctionnels
Service en charge : Ressources Humaines et Relations sociales

OBJET : Convention d'Objectifs et de Partenariat pour l'attribution et le versement de la subvention de fonctionnement annuel 2026 à l'Association du Personnel Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations notamment en son article 10,

Considérant la demande formulée par l'Association du Personnel Municipal,

Considérant l'intérêt de soutenir l'Association du Personnel Municipal dans leurs actions et le développement de prestations sociales en faveur des agents de la collectivité,

Considérant que ce partenariat se déroule selon les dispositions prévues par une convention d'objectifs et de moyens conclue chaque année entre l'Association du Personnel Municipal et la Ville de Firminy,

Considérant que pour l'année 2026, il est proposé d'attribuer une subvention de 42 000€,

Considérant que le seuil des 23 000 € de subvention étant dépassé, il est nécessaire d'établir une convention entre l'Association du Personnel Municipal et la Ville de Firminy.

Vu le projet de convention d'objectifs et de partenariat tel rapporté en annexe,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver la convention d'objectifs et de partenariat entre l'Association du Personnel Municipal et la Ville de Firminy,
- Approuver l'attribution et le versement d'une subvention de 42 000 € à l'Association du Personnel Municipal selon les modalités ci-dessous :

Association	Subvention 2026	1 ^{er} versement courant 1 ^{er} trimestre 2026	2 ^{ème} versement courant 2 ^{ème} trimestre 2026
Association du Personnel Municipal	42 000 €	21 000€	21 000€

- Dire que la dépense afférente sera prélevée au chapitre correspondant du Budget de la Commune,

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20260203_08
Référence Nomenclature n°7.5

- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

- **APPROUVE** la convention d'objectifs et de partenariat entre l'Association du Personnel Municipal et la Ville de FIRMINY,
- **APPROUVE** l'attribution et le versement d'une subvention de 42 000€ à l'Association du Personnel Municipal,
- **DIT** que la dépense afférente sera prélevée au chapitre correspondant du Budget de la Commune.
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,

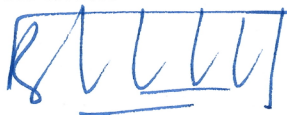
Pour extrait conforme, fait à Firminy, le 3 février 2026.

La Secrétaire de séance,


Leslie DREVET


Le Maire,
Julien LUYA

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication
en date du 05/02/26.....
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services
S. BELAIDI



Conformément aux articles R 421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, soit par voie postale au 184 rue Duguesclin - 69003 LYON ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.



COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20260203_08
Référence Nomenclature n°7.5

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-ETIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

SEANCE DU MARDI 3 FEVRIER 2026

Convention d'Objectifs et de Partenariat pour l'attribution et le versement de la subvention de fonctionnement annuel 2026 à l'Association du Personnel Municipal

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, le Mardi 27 Janvier 2026, s'est réuni Salle du Conseil en Mairie de Firminy, le Mardi 3 Février 2026 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Julien LUYA, Maire de la Ville de FIRMINY.

PRESENTS :

M. LUYA Julien, M. CHALAND Christophe, Mme SUZAT GIULIANI Eveline, Mme MOUNIER Béatrice, M. MADO Patrick, Mme GUILLOT Laëtitia, Mme GIL Nathalie, M. ROBERT Loïc (à partir de 18 h 13), Mme DREVET Leslie, M. CHANUT Robert, Mme CAMOSSO Jacqueline, M. GRANGE Gaëtan, Mme MAISONNEUVE Marie, M. TABELLION Patrick, M. VALLER Daniel (jusqu'à 21 h), Mme BERTOLETTI Christiane, M. LEVET Vincent, Mme ROCHE PINEL Arlette, M. LOMBARDIN Daniel, M. DUMOND Jean-Claude, M. PETIT Marc (à partir de 18 h 04), Mme PERRON Julie, M. MENDES José, M. CHARTRON Jean-Paul, Mme TAING Claire, Mme PUTOT Anne-Sophie.

POUVOIRS : M. CELLE Denis à Mme MOUNIER Béatrice, M. MAZARI Nabil à M. LUYA Julien, Mme COLOMBET Lyla à Mme SUZAT GIULIANI Eveline, M. ZEDDA Marc à M. MADO Patrick, M. VALLER Daniel à M. ROBERT Loïc (à partir de 21 h), Mme FILLOUX Tiffanie à Mme GUILLOT Laëtitia, Mme PORTAILLER Chantal à Mme MAISONNEUVE Marie, Mme GIBERNON Danielle à M. PETIT Marc.

SECRETAIRE DE SEANCE : Leslie DREVET.

PERSONNEL ADMINISTRATIF : M. BELAÏDI Saïd, Directeur Général des Services,
Mme MACÉ M-France, Responsable service Assemblée
Mme LUACES Géraldine, Responsable service Finances

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de membres présents :	26
Nombre de pouvoirs :	7
Nombre de membres absents :	0
Nombre de votants :	33